



## **Chapitre 10**

### **Les territoires d'intérêt historique et culturel**

---

## 10. Les territoires d'intérêt historique et culturel

Les territoires présentant un intérêt d'ordre historique et culturel sont des lieux qui constituent à la fois une source de richesse, de fierté et d'identification pour l'ensemble de la collectivité louterivienne. Leur mise en valeur de façon appropriée peut être génératrice de retombées importantes au plan social, économique et touristique.

Les territoires d'intérêt historique désignent avant tout des sites archéologiques ainsi que des ensembles urbains qui évoquent différentes manières de bâtir et d'occuper l'espace. Les territoires présentant un intérêt d'ordre culturel cherchent à faire découvrir des lieux qui témoignent de l'originalité de nos modes de vie d'hier et d'aujourd'hui.

Le rôle de ces différents territoires est de mettre en évidence les multiples facettes du patrimoine de la région. Techniquement, l'inscription de territoires d'intérêt d'ordre historique et culturel dans un schéma d'aménagement permet une approche complémentaire aux aires d'affectation, en leur superposant l'application de règles particulières d'aménagement et de construction.

### 10.1 Le contexte et la problématique

Les territoires présentant un intérêt d'ordre historique et culturel sont affectés par des problèmes qui leur sont souvent communs. La plus grande menace qui guette le patrimoine bâti est la démolition de bâtiments de grande valeur. Les promoteurs ne connaissent pas toutes les retombées positives que peuvent apporter la conservation et la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux. Ils s'engagent sur des voies à court terme qui leur semble profitable, mais en créant souvent une brisure irréparable dans la trame urbaine.

Une autre menace toute aussi insidieuse est la rénovation de bâtiments qui entraîne la disparition de ses principales caractéristiques architecturales. Trop souvent, des propriétaires retouchent l'apparence extérieure de leur maison en cherchant à faire des économies de temps et d'argent, avec pour résultat une banalisation du paysage architectural. Un autre phénomène à souligner est l'intégration inadéquate de nouvelles constructions à travers une trame urbaine âgée. Dans plusieurs municipalités, on remarque des constructions nouvelles qui, prises séparément, sont d'une architecture correcte. Cependant, en les accolant à des bâtiments patrimoniaux, l'effet produit reste mitigé et trop souvent la nouvelle construction contribue davantage à dépareiller le secteur. Aussi, en milieu urbain et en milieu rural, l'affichage, l'éclairage et les aménagements paysagers sont des compléments urbanistiques qui demeurent mal exploités. Enfin, le lotissement de certaines grandes propriétés sur lesquelles est érigé un bâtiment patrimonial s'effectue quelques fois à son détriment. Trop souvent, le nouveau lotissement a pour effet d'enclaver un bâtiment ancestral, sans souci de lui garantir un encadrement visuel de qualité.

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, plusieurs projets de rénovation sont venus altérer l'intégrité architecturale de bâtiments de valeur. Insidieusement, ça et là, le remplacement des revêtements extérieurs et des fenêtres, la réfection des galeries, l'agrandissement de bâtiments sont réalisés à l'aide de matériaux ou de style incompatibles ou étrangers à la personnalité architecturale des bâtiments. Il s'ensuit une dégradation progressive et un appauvrissement du patrimoine bâti.

Malheureusement, ce phénomène s'est poursuivi malgré certaines initiatives qui avaient pour but de le contrer : le macro-inventaire des biens culturels du ministère des Affaires culturelles, l'identification au 1<sup>er</sup> schéma d'aménagement de territoires d'intérêt patrimonial et de mesures pour les préserver et la réalisation de plusieurs études subventionnées par ce même ministère sur le patrimoine bâti dans les municipalités riveraines du fleuve. En définitive, bien que l'on puisse observer plus récemment sur le territoire quelques interventions individuelles dénotant une sensibilité au patrimoine bâti, le problème reste entier et il faut envisager de faire un pas de plus dans la recherche des moyens d'intervention.

Pour protéger certains des éléments les plus remarquables du patrimoine architectural loupérien, le gouvernement du Québec a identifié, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, 7 bâtiments dont la conservation présente un intérêt public au plan national (voir tableau 10-1). Ces bâtiments possèdent soit le statut de biens reconnus, soit le statut de biens classés. Un bâtiment classé doit être conservé en bon état. De plus, pour tout travail de réparation ou de transformation, le propriétaire du bien doit demander une autorisation au ministère de la Culture et des Communications. Toutefois, le propriétaire peut profiter de certaines subventions et même d'exemption partielle des taxes foncières. Le statut de bien reconnu est inférieur à celui de bien classé. Les obligations sont moindres, tout comme les avantages sur le plan financier d'ailleurs.

Du côté du gouvernement fédéral, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine qui relève de Patrimoine Canada a accordé le statut d'édifice classé au phare de l'île Verte et d'édifice reconnu à deux autres bâtiments. Ces statuts sont différents de ceux accordés par le gouvernement provincial. Le ministère qui est responsable d'un édifice fédéral classé doit soumettre toute intervention à l'approbation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Dans le cas d'un édifice reconnu, les interventions proposées doivent être évaluées par le ministère responsable. Cependant, dans le cas de proposition d'aliénation ou de démolition, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine doit être avisé et celui-ci doit vérifier si toutes les autres solutions ont été convenablement explorées.

Patrimoine Canada s'implique aussi dans la reconnaissance de sites historiques par l'entremise de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada. Cette commission a désigné trois endroits de la MRC à titre de lieu historique national, en plus de reconnaître deux hommes natifs de Rivière-du-Loup comme personnes d'importance historique nationale.

Enfin, en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels*, la ville de Rivière-du-Loup a procédé à la citation de trois bâtiments et un site du patrimoine possédant une grande valeur patrimoniale en raison de leur état d'authenticité, de leurs caractéristiques architecturales et de leur importance au point de vue historique (voir tableau 10-1).

Méconnu du grand public, le patrimoine archéologique subit des contraintes qui s'apparentent à celles du patrimoine architectural. Les sites de vestiges matériels étant la plupart du temps l'objet de découvertes fortuites, ils peuvent rester non déclarés, ou encore être bouleversés sans qu'une évaluation soit réalisée. Ainsi, une partie de notre patrimoine servant à apporter des éléments de réponses pour comprendre le mode de vie des premiers habitants et leur culture peut disparaître sans jamais être répertoriée ou mise en valeur.

Tableau 10-1

**Biens culturels cités, classés ou reconnus par les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral**

Nom	Localisation	Année de construction	Nature du classement
<b>Gouvernement provincial</b>			
L'église de Saint-Georges-de-Cacouna	455, rue de l'Église à Saint-Georges-de-Cacouna	1845	Classé (1957)
Le presbytère de Saint-Georges-de-Cacouna	455, rue de l'Église à Saint-Georges-de-Cacouna	1835-1841	Classé (1957)
Le vieux moulin de Robert Lagacé	Route 132 à L'Isle-Verte	1823	Classé (1962)
La maison Louis-Bertrand, son décor intérieur et son mobilier	168, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1853	Classé (2001)
La Cour de Circuit de L'Isle-Verte	199, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1859	Classé (1979)
L'édifice de la Banque de Montréal	428, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup	1908	Reconnu (1980)
Le presbytère de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1, chemin Taché Ouest à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1878	Reconnu (1983)
Le manoir seigneurial Fraser	32, rue Fraser à Rivière-du-Loup	1829	Classé (1991)
<b>Gouvernement fédéral (Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine)</b>			
La maison Girard	371, route 132 à L'Isle-Verte	1830	Reconnu (1990)
Le phare de l'île Verte	Lot 25-P à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1806-1809	Classé (1991)
L'ancien manège militaire de Rivière-du-Loup	26, rue Joly à Rivière-du-Loup	1910-1911	Reconnu (1991)
<b>Gouvernement fédéral (Commission des lieux et des monuments historiques du Canada)</b>			
La Cour de Circuit de L'Isle-Verte	199, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1859-1860	Reconnu (1981)
Le phare de l'île Verte	Lot 25-P à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1806-1809	Reconnu (1974)
L'hôtel de ville de Rivière-du-Loup	65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup	1916-1917	Reconnu (1986)
<b>Ville de Rivière-du-Loup</b>			
La maison Louis-Philippe-Lizotte (ancien consulat)	1, rue Iberville à Rivière-du-Loup	1850	Cité (1994)
La maison Marquis	35, rue Hôtel de Ville à Rivière-du-Loup	1906	Cité (1998)
La maison Ward	304, rue Fraser à Rivière-du-Loup	1860	Cité (2001)
Le Vieux-Saint-Patrice	Rue Fraser, à l'ouest de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage à Rivière-du-Loup	Ne s'applique pas	Cité (2003)

Source : Ministère de la Culture et des Communications, Patrimoine Canada et Ville de Rivière-du-Loup (2003)

## 10.2 Les préalables au schéma d'aménagement de 2<sup>e</sup> génération

### 10.2.1 Les orientations gouvernementales

La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural doit devenir une préoccupation importante dans les nouveaux schémas d'aménagement révisés. Pour répondre à cette attente, le gouvernement invite les municipalités et les MRC à utiliser l'ensemble des pouvoirs et des outils de planification qui existent dans les lois provinciales. Pour les vestiges archéologiques, le gouvernement provincial incite les MRC à préserver et à conserver cette ressource culturelle par des mesures de planification et d'aménagement du territoire qui assurent leur pérennité.

### 10.2.2 Les points saillants du schéma d'aménagement de 1<sup>ère</sup> génération

Les analyses qui ont menées à la réalisation du premier schéma d'aménagement de la MRC ont permis d'identifier et de délimiter au total 9 territoires d'intérêt patrimonial et quelque 35 sites d'intérêt archéologique. Les objectifs visés étaient alors très modestes en laissant principalement entre les mains des municipalités le rôle d'élaborer des politiques de conservation et de mise en valeur des bâtiments et des sites patrimoniaux. Toutefois, aucun territoire d'intérêt culturel n'avait été l'objet de repérage et de délimitation.

En outre, dans le document complémentaire, les directives d'aménagement énoncées demeurent très générales, en suggérant aux municipalités concernées de protéger l'architecture des bâtiments patrimoniaux et, dans certains cas, d'assurer un contrôle de l'implantation des nouvelles constructions. La question de la démolition de bâtiments patrimoniaux n'est pas soulevée, de même que les règles concernant l'affichage ou les aménagements paysagers. La réponse des municipalités à ces objectifs et propositions normatives a été inégale. Du point de vue des interventions les plus significatives, il faut noter les actions de la ville de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (mise en application d'un PIA).

## 10.3 Les orientations et les objectifs d'aménagement

### 10.3.1 Les orientations

Compte tenu du contexte et des problématiques exposés précédemment à l'égard du patrimoine architectural et culturel, le conseil de la MRC adopte les orientations suivantes :

- protéger les ensembles architecturaux les plus remarquables au plan historique, ainsi que les sites archéologiques;
- assurer la sauvegarde des lieux d'intérêt culturel les plus significatifs;

### 10.3.2 Les objectifs

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup énonce ces orientations parce qu'il désire :

- ✓ maintenir, pour les générations actuelles et futures, des lieux de mémoire collective propre à la collectivité louvervienne;
- ✓ amener la population à connaître, à comprendre et à apprécier l'histoire de sa région et à s'investir dans la mise en valeur de son patrimoine;
- ✓ éviter les démolitions et les rénovations qui banalisent le tissu urbain historique;
- ✓ appuyer les efforts de l'industrie touristique dont une part grandissante de la clientèle pratique le tourisme culturel axé sur la découverte des milieux authentiques.

## 10.4 La description des territoires d'intérêt historique et culturel

À la suite de repérages, de recherches et d'entrevues, la MRC de Rivière-du-Loup a identifié divers endroits présentant un intérêt historique. Les critères qui ont guidé l'identification des territoires d'intérêt historique sont les suivants :

- une concentration de bâtiments possédant une architecture remarquable;
- l'état d'authenticité des bâtiments et de leur environnement immédiat (valeur historique ou culturelle);
- un lieu qui témoigne d'un ou de plusieurs événements ou de personnages historiques;
- un lieu d'activités ou d'usages qui témoigne d'une autre époque;
- la présence d'un ou de plusieurs bâtiments classés ou reconnus par le gouvernement provincial ou fédéral.

Les territoires présentant un intérêt d'ordre historique se retrouvent principalement dans les municipalités qui longent le fleuve Saint-Laurent. Le tableau 10-2 illustre les critères qui conduisent à leur identification.

Tableau 10-2

### Critères de sélection relatifs aux territoires d'intérêt historique

	Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup	Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville)	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville)	Les rues Mackay et Hayward à Rivière-du-Loup	Le quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup	Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup	La rue Principale et le noyau institutionnel du village de Cacouna	Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage	Le noyau de village de L'Isle-Verte et L'Isle-Verte Ouest	Le complexe Massé de Saint-Hubert
<b>Type de territoire (critères de sélection)</b>											
▪ concentration de bâtiments remarquables.	√		√	√	√			√	√	√	√
▪ état d'authenticité des bâtiments et de leur environnement immédiat.	√		√	√	√			√	√	√	√
▪ lieu qui témoigne d'événements ou de personnages historiques.	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	
▪ lieu d'activités ou d'usages qui témoigne d'une autre époque.	√	√			√	√	√	√	√	√	√
▪ présence de bâtiments classés ou reconnus.			√	√				√		√	

Afin de préserver différents endroits, la MRC de Rivière-du-Loup a aussi identifié les territoires d'intérêt culturel. Les critères qui ont guidé l'identification des territoires d'intérêt culturel sont les suivants :

- un lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière issue des modes de vie de la population;
- un lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière issue de la tradition;
- un lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière issue de la connaissance intellectuelle, artistique ou religieuse de la population;
- l'état d'authenticité des constructions et de leur environnement immédiat;
- un lieu qui témoigne d'un ou de plusieurs événements ou de personnages historiques;
- un lieu d'activités ou d'usages qui témoigne d'une autre époque.

Dans l'ensemble, les territoires présentant un intérêt culturel se retrouvent sur tout le territoire de la MRC. Le tableau 10-3 illustre les critères qui ont conduit à leur identification.

**Tableau 10-3**

**Critères de sélection relatifs aux territoires d'intérêt culturel**

	L'île Verte	Les églises, les presbytères, les cimetières	Les croix de chemin, les croix lumineuses, les calvaires	Le moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte
<b>Type de territoire (critères de sélection)</b>				
▪ lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière (mode de vie)	√			√
▪ lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière (tradition)	√	√	√	√
▪ lieu chargé d'une identité ou d'une signification particulière (intellectuelle, artistique ou religieuse)		√	√	√
▪ état d'authenticité des constructions et de leur environnement immédiat	√	√	√	√
▪ lieu qui témoigne d'événements ou de personnages historiques		√	√	√
▪ lieu d'activités ou d'usages qui témoigne d'une autre époque	√	√	√	√



### 10.4.1 Les territoires d'intérêt historique

Dans les lignes qui suivent, on trouvera une description sommaire des territoires d'intérêt historique alors que le tableau 10-4 résume leurs caractéristiques particulières. Ces territoires sont illustrés sur les plans 10-1 à 10-14.

#### Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup

Le territoire d'intérêt historique du Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup regroupe un ensemble de villas d'été sur des terrains de grandes superficies près du fleuve Saint-Laurent. Ce territoire est demeuré très homogène du point de vue architectural.

La villa « les Rochers » demeure la plus célèbre de ce site de villégiature, car le Premier ministre du Canada, Sir John A. MacDonald et sa famille, ont passé plusieurs étés dans cette résidence, soit de 1870 jusqu'à sa mort en 1890.

Le cachet particulier de ce territoire, qui témoigne des activités de villégiature qui étaient à la mode à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, provient de l'harmonie qui règne entre l'architecture romantique des anciennes villas, leur état général de conservation et l'alignement des arbres le long de la rue Fraser, dont une partie du feuillage surplombe la chaussée.

#### Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup

Ce territoire d'intérêt historique touche un petit nombre de propriétés construites du côté est de la rue Taché et du boulevard Cartier, à proximité de l'embouchure de la rivière du Loup. Cet ensemble de propriétés se situe sur le premier lieu d'implantation euro-qubécois en sol louterrien. Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de la construction d'un moulin à farine et d'un moulin à scie, les ouvriers de plus en plus nombreux viennent s'établir à proximité de ces entreprises et des installations portuaires du faubourg. À noter que ce territoire renferme trois maisons parmi les plus âgées de la ville.

Aujourd'hui, le secteur du faubourg a été envahi en grande partie par des activités commerciales et industrielles qui laissent peu de place à ses bâtiments patrimoniaux. Les résidences qui occupent ce territoire apparaissent quelque peu bigarrées, car le secteur n'a bénéficié d'aucune démarche de revitalisation. Ainsi, on retrouve des maisons villas construites au centre de propriétés agrémentées d'arbres de même que des maisons érigées sur de petits terrains à une faible distance de la rue.

#### Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville)

Réunissant plusieurs propriétés construites avant le début du XX<sup>e</sup> siècle, le secteur historique du quartier Saint-Patrice se déploie autour de l'église Saint-Patrice dont

l'implantation a incité l'élite locale à établir leur nouvelle demeure sur de grandes propriétés cédées par les seigneurs Fraser. Près de là, la chapelle anglicane de Saint-Barthélemy, construction remarquable par son style architectural distinctif d'inspiration néo-gothique, fut pour sa part construite en 1841 pour répondre aux besoins des anglophones. En 1889, un bureau de poste et de douane est construit dans la rue Iberville selon les plans de Thomas Fuller, qui fut l'architecte des édifices du Parlement à Ottawa. Dans la même rue, au 1, rue Iberville, un bâtiment construit à l'origine pour servir de maison d'école à l'institutrice du village, accueillera les bureaux du consulat des États-Unis de 1926 à 1928.

L'organisation spatiale du quartier s'appuie sur un urbanisme d'avant-garde et provient d'un plan original qui cherchait à créer des perspectives monumentales à l'européenne. Celles-ci sont observables notamment dans la rue de la Cour avec sa perspective sur l'église Saint-Patrice et avec le Palais de Justice situé dans l'axe de la rue Deslauriers.

Les rues de ce secteur historique offrent des cachets différents. La rue Lafontaine est bordée sur son côté ouest de bâtiments contigus les uns aux autres, de deux à trois étages, avec des activités commerciales au rez-de-chaussée. Sur cette portion de rue, on distingue l'ancien hôtel Château Grandville. Dans la rue de la Cour trône le Palais de Justice avec de part et d'autre de grandes habitations servant aujourd'hui de bureaux de professionnels. La rue du Domaine se démarque elle aussi par ses grandes demeures et ses grands arbres.

Il importe aussi de souligner la présence du manoir Fraser, un impressionnant manoir seigneurial qui a été restauré en 1996-1997. Un peu plus vers l'ouest, la rue Fraser s'entoure de bâtiments apparentés à de petits châteaux de type Second Empire qui se caractérisent par un bâti carré, surmonté d'un toit à la Mansard.

#### Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville)

La rue Lafontaine entre les rues Hôtel-de-Ville et Fraserville à Rivière-du-Loup témoigne d'une importante concentration d'activités commerciales insérées au sein d'un paysage architectural remarquable. Au plan urbanistique, le parcours de la rue Lafontaine est avant tout le résultat de la conjugaison du lotissement issu du régime seigneurial et de la prise en compte du cadre physique déterminé par la rivière du Loup. Cette situation particulière superposée à la trame en damier des autres rues de la ville crée quelques lots de coins effilés que l'on rencontre plutôt rarement au Québec. Au surplus, la topographie joue aussi un rôle marquant en imposant à certains endroits du tracé de la rue des pentes de longueurs variables.

La rue présente une forte homogénéité au point de vue de la localisation des bâtiments et de leur gabarit. La majorité des bâtiments possèdent deux étages avec une façade avant collée sur le trottoir et des marges latérales restreintes. Cet enchaînement procure un bâti en continu et, élément capital pour une rue commerçante, des vitrines en continu au niveau du rez-de-chaussée. Il y a cependant quelques exceptions à cette

règle, soit la présence de quelques résidences privées, de commerces reliés à l'automobile et d'une aire de stationnement.

Les bâtiments patrimoniaux sont nombreux sur cette rue. Selon une étude sur le patrimoine architectural réalisée dans le cadre du programme Rues Principales, 40 % des bâtiments de ce secteur auraient été construits avant 1906. Parmi les bâtiments les plus remarquables, on retrouve l'édifice de la Banque de Montréal, l'ancien édifice de la Banque Molson (édifice de la commission scolaire) et le magnifique Théâtre Princesse.

### Les rues Mackay et Hayward à Rivière-du-Loup

Les rues Mackay et Hayward dans le secteur de la pointe à Rivière-du-Loup témoignent des activités de villégiature qui étaient à la mode à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce territoire se signale entre autres par l'architecture de ses anciennes villas estivales, par leur bon état de conservation, par la présence de grands arbres en bordure de la chaussée et par de nombreuses percées visuelles sur le fleuve. D'autre part, la rue Mackay possède une chaussée relativement étroite dont le profil suit la topographie naturelle du secteur, ce qui fait que son parcours est marqué par une succession de petites buttes.

Louis-Alexandre Tachereau, qui fut premier ministre du Québec de 1920 à 1936, possédait une résidence d'été au 124 de la rue Mackay. Cette rue comprend la chapelle de Sainte-Anne-des-Ondes, l'édifice du presbytère redevenu propriété privée depuis 1982 et quatre autres résidences dont la maison Preston construite en 1892.

### Le quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup

La trame historique du quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup englobe une partie des rues Delage, Saint-André, Fraserville, Saint-Elzéar et Thibaudeau. Ce secteur se retrouve sur un promontoire qui domine la ville. Compte tenu de son relief accidenté non favorable à l'agriculture, le développement du secteur Saint-François-Xavier se fait très lentement jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, à la fin des années 1800, qui incitera la venue d'importantes compagnies ferroviaires. Communément nommée « la Station », ce secteur connaît au fil des ans de profondes transformations et la démolition de la gare marque la fin d'une époque.

Saint-François-Xavier est aujourd'hui un quartier caractérisé par des maisons résidentielles de deux étages. Il offre des percées visuelles très intéressantes sur le fleuve, la rivière du Loup et sur différents bâtiments d'intérêt localisés en contrebas. La topographie provoque la création de petits lots irréguliers. Dans l'ensemble du territoire de Saint-François-Xavier, on dénombre au moins 196 bâtiments d'intérêt patrimonial dont la majorité a perdu ses composantes anciennes et son revêtement d'origine. Toutefois, le noyau institutionnel de la rue Delage, où se retrouve l'église et le presbytère, est toujours reconnu comme un lieu de grande valeur patrimoniale.

### Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup

Le cœur historique du quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup correspond à une concentration d'habitations s'étalant sur les rues Témiscouata, Jarvis, Alexandre et le chemin des Raymond. Ce secteur se retrouve sur trois gradins. Il s'agit d'une zone ancienne qui regroupe les premiers sites d'établissements. C'est en 1891 qu'on voit apparaître les premières industries de Saint-Ludger. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce secteur connaît un essor important grâce à l'industrie ferroviaire. La fermeture des ateliers du C.N.R, en 1950, a un impact considérable sur son développement.

Saint-Ludger est un secteur résidentiel qui gravite autour de deux zones commerciales soit la rue Témiscouata et le chemin des Raymond. Ce secteur compte plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial, toutefois, très peu de ces bâtiments ont conservé leur caractère d'origine. Les densités d'occupation varient d'une rue à l'autre telle la rue Jarvis qui est un îlot résidentiel présentant un caractère plutôt rural ou la rue Témiscouata avec une trame serrée qui donne l'image d'une rue urbaine. L'espace vert localisé autour du noyau institutionnel composé de l'église et du presbytère présente un intérêt patrimonial.

### La rue Principale et le noyau institutionnel du village de Cacouna

Le territoire d'intérêt historique du village de Cacouna témoigne de l'essor de l'une des premières grandes stations balnéaires de la région. Des familles anglophones des grandes villes se déplacèrent vers cette nouvelle destination par bateau à vapeur ou par train pour profiter de l'air salin et des bains de mer. Parmi les immeubles les plus significatifs on retient : L'hôtel « The Saint-Laurence Hall » qui était parmi les plus chics et qui pouvait accueillir jusqu'à 250 invités, l'église Saint-Georges, la villa Mackay du nom d'un sénateur d'Ottawa et d'un des plus grands financiers canadiens au début du siècle, ainsi que le Pine Cottage, un petit château d'aspect médiéval construit en 1863 pour la famille de William Markland Molson de la célèbre famille Molson, brasseurs et financiers de Montréal.

On retrouve le long de la route 132 une grande concentration des villas estivales qui sont maintenues en très bon état de conservation. À l'occasion, elles sont l'œuvre d'artisans locaux qui s'inspiraient de la maison de ferme québécoise avec un toit à plusieurs lucarnes. Outre les villas et les résidences secondaires, la présence de grands arbres sur l'ensemble des propriétés à caractère patrimonial ajoute au décor champêtre des lieux.

### Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage

Le noyau villageois de Notre-Dame-du-Portage forme un ensemble linéaire de maisons de villégiature et d'édifices publics érigés sur un étroit bandeau de terre entre la rive du fleuve Saint-Laurent et le talus de la première terrasse. Ce lieu témoigne lui aussi de l'essor de la villégiature au Bas-Saint-Laurent.

L'église de pierre érigée en 1859 avec sa place publique, le presbytère et le cimetière en bordure de la mer : tous ces espaces bâtis et naturels constituent un ensemble traditionnel d'un grand intérêt patrimonial. Le reste du noyau villageois de Notre-Dame-du-Portage se démarque par son lotissement serré, ses villas et ses cottages d'allure modeste et ses petites maisons très coquettes. L'âge des constructions varie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu des années 1950. L'apparente unité architecturale de l'ensemble villageois provient essentiellement du caractère estival et de villégiature qui caractérise presque toutes les constructions. Cette ambiance particulière repose aussi sur les vues ouvertes sur le fleuve et la qualité des aménagements paysagers. La préservation du boisé enraciné dans le talus qui surplombe le village apporte une touche supplémentaire à l'état d'isolement des lieux.

### Le noyau de village de L'Isle-Verte et de L'Isle-Verte Ouest

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie du village de L'Isle-Verte a été dominée par les activités de la famille Bertrand. Ce petit empire familial a compté jusqu'à 22 entreprises avant son effondrement en 1896. Cette prospérité d'autrefois a donné naissance à un paysage architectural qui s'avère à la fois riche et varié.

Un des bâtiments le plus ancien est la maison Louis-Bertrand (168, rue Saint-Jean-Baptiste) qui a été érigée en 1853. Cette demeure digne des manoirs seigneuriaux d'autrefois constitue un véritable musée en raison de son état de conservation. À quelques pas de ce bâtiment, on remarque la Cour de circuit qui est un ancien palais de justice récemment restauré où siégeait à l'époque un juge itinérant. Outre ces bâtiments patrimoniaux, la présence de l'église, du presbytère et de l'école créait le long de la rue Saint-Jean-Baptiste un véritable noyau d'activités communautaires. Plus vers l'ouest, le secteur de l'embouchure de la rivière Verte et la rue Villeray ont été le centre du développement industriel de l'empire Bertrand avec son moulin à scie, sa forge et ses nombreux ateliers de fabrication et la résidence de Charles Bertrand. Cette dernière, ainsi qu'une jolie demeure de style Régency située sur la rue du Verger se distinguent.

Au plan urbanistique, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue du Verger et la rue Villeray se démarquent par leur lotissement serré, leurs maisons rapprochées les unes des autres et leur faible marge de recul. Toutefois, il existe quelques exceptions à cette règle soient les terrains de l'église et du presbytère, les maisons construites au sommet du plateau et quelques autres demeures bourgeoises qui profitent de terrains de grandes dimensions.

### Le complexe Massé de Saint-Hubert

Localisé à l'entrée nord-est du village de Saint-Hubert, en bordure de la rivière Sènescoupé, le complexe Massé comprend plusieurs bâtiments érigés au début des années 1900. Ce site d'intérêt historique témoigne de l'émergence d'un petit complexe industriel en milieu rural.

À l'époque, on retrouve sur place une scierie à vapeur, la maison du fermier, un atelier de clôtures à neige, un moulin à farine, l'étable du moulin à farine, la grange du fermier, une porcherie, un garage et la maison de monsieur Massé. À l'exception de la scierie à vapeur incendiée à deux reprises, tous les autres bâtiments présentent un état d'authenticité remarquable. La demeure familiale des Massé est une maison avec un toit à la Mansard, avec des lucarnes dont les montants sont parés de roues dentelées qui évoquent le mécanisme du moulin.

Tableau 10-4

## Caractéristiques particulières relatives aux territoires d'intérêt historique

Caractéristiques Territoire	Architecture	Gabarit des constructions	Implantation (marge de recul)	Ouvertures (rez-de-chaussée)	Toiture	Revêtement principal	Ornementation	Aménagement paysager
Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup	Villas estivales	Grands bâtiments	Importante	Grande fenestration	Variée	Bois	Oui	Arbres près de la rue
Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup	Variée	Varié	Variée	Variées	Variée	Bois	Peu	Arbres près de la rue
Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville)	Variée	2 à 3 étages	Variée	Variées	Variée	Bois et brique	Selon l'architecture	Peu
Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville)	Variée	2 à 3 étages	Aucune	Grande fenestration	Plat	Bois	Jeux de briques	Très limité
Les rues Mackay et Hayward à Rivière-du-Loup	Villas estivales et plusieurs bâtiments de forme carré	2 étages	Autour de 8 mètres	Grande fenestration	Pyramidale	Bois	Volets aux fenêtres	Arbres matures et vastes parterres en gazon
Le quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup	Variée	2 à 3 étages	Près de l'emprise	Variées	Variée	Bois et brique	Selon l'architecture	Arbres matures
Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup	Variée	2 à 3 étages	Près de l'emprise	Variées	Variée	Bois et brique	Selon l'architecture	Peu
La rue Principale et le noyau institutionnel du village de Cacouna	Villas estivales	2 étages	Près de l'emprise (côté sud de la rue)	Variées	Variée	Bois	Variée	Arbres matures
Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage	Villas estivales et petits bâtiments résidentiels	Varié	Faible du côté sud de la route du Fleuve	Variées	Variée	Bois	Peu élaborée	Arbres matures dispersés
Le noyau de village de L'Isle-Verte et L'Isle-Verte Ouest	Variée (Regency, Second Empire, Néo-renaissance, etc.)	Varié	Faible dans le noyau du village et dans la partie ouest	Variées	Variée	Bois et brique	Selon l'architecture	Arbres matures dispersés
Le complexe Massé de Saint-Hubert	Variée (Néo-colonial, Second empire)	Varié	Ne s'applique pas	Variées	Variée	Bois et pierre	Sur la maison Massé	Limité

### 10.4.2 Les territoires d'intérêt culturel

Dans les lignes qui suivent, on retrouve une description sommaire des territoires d'intérêt culturel alors que le tableau 10-5 résume leurs caractéristiques particulières. Ces territoires sont illustrés aux plans 10-15 à 10-17.

#### L'île Verte

L'île Verte est un lieu isolé où résident quelques familles et séjournent de plus en plus de villégiateurs qui réinventent la vie commune à un milieu insulaire. Le mode de vie des insulaires est quelque peu différent de ceux de la côte, tant à cause de leur isolement relatif que de leurs réalités historiques propres qui ont forgé les us et coutumes.

La pêche a toujours constitué pour eux une activité importante, mais elle est en voie de disparition. On peut apercevoir ici et là sur l'île des salines et des fumoirs traditionnels dont certains ont été restaurés. L'agriculture a aussi été pratiquée par la majorité des insulaires, mais surtout pour des fins de subsistance. Cela s'explique par la superficie réduite des terres et par des possibilités de transport limitées qui confinaient cette activité sur des bases modestes. Au cours des années plus récentes, la récolte de la mousse de mer a permis à plusieurs familles de diversifier leur revenu. Toutefois, cette pratique a été anéantie à la suite de l'apparition d'un parasite dans la mousse de mer vers 1933.

Les habitations sur l'île ne suivent pas un alignement particulier. Celles-ci peuvent être tantôt éloignées de la rive ou encore être implantées à quelques dizaines de mètres des flots. Une seule route sur le versant sud de l'île sert de lien entre les habitations. En raison de sa position stratégique, l'île fut dotée du premier phare en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le paysage maritime, le patrimoine bâti de l'île, ses nombreux sites archéologiques, sa culture intangible découlant de ses traditions orales, de ses recettes culinaires et même de ses choix de vie, tous ces aspects engendrent un lieu au caractère identitaire singulier et original.

#### Les édifices religieux et leur voisinage

Les églises, les chapelles et les presbytères avec les cimetières, les places ou les parcs publics adjacents sont des lieux qui témoignent de l'importance de la religion au sein de notre société. Les églises et les chapelles sont le cœur et l'âme de plusieurs villages, car elles contiennent la mémoire collective de leur communauté. Phénomène tout aussi marquant, la silhouette de tous les villages luperiviens est dominée par le clocher de leur église qui joue le rôle de point de repère.



À Rivière-du-Loup, l'ensemble formé par l'église Saint-Patrice, son majestueux presbytère et le parc Blais localisé au sud, sur un promontoire naturel, constitue un lieu culturel d'une belle harmonie. C'est aussi le cas de l'église et du presbytère du village de Cacouna, de ceux de la municipalité de Saint-Hubert et de plusieurs autres villages de la MRC. Parmi les autres territoires d'intérêt culturel qui relèvent du patrimoine religieux, il y a les cimetières. La ville de Rivière-du-Loup en compte trois à elle seule dont le cimetière presbytérien de la chapelle Saint-Barthélemy. À Saint-Modeste, le cimetière de la paroisse se distingue des autres lieux par son calvaire à quatre personnages et sa quarantaine de croix de métal.

#### Les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires

Parmi les autres réalisations de l'Église, la MRC de Rivière-du-Loup reconnaît comme territoire d'intérêt culturel toutes les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires aux personnages sculptés. Ces derniers sont dispersés le long des rangs en milieu rural. Parmi ces sculptures religieuses les plus remarquables, il y a celle située le long du 6<sup>e</sup>-Rang à Saint-Antonin, celle du 3<sup>e</sup>-Rang Est à Saint-Épiphane, ou encore celle à deux personnages exposés dans le hameau de Lamy à Saint-Hubert.

#### Le moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte

Situé au pied de la chute du Petit-Sault, ce territoire d'intérêt culturel témoigne de la méthode de fabrication de la farine au siècle dernier. Ce moulin en pierre des champs à deux étages était doté d'une grande roue à godets alimentée en eau par une dalle qui entraînait dans la bâtisse au niveau du toit. Pour contrôler le débit, le meunier avait érigé une digue au sommet de la chute. La partie ouest du moulin était aménagée en logement.

Le moulin du Petit-Sault, construit en 1823, est le bâtiment le plus âgé sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Monument historique reconnu par le gouvernement du Québec en 1962, aucune réparation n'a été entreprise sur ce bâtiment, qui est désormais dans un état avancé de détérioration. Néanmoins, le moulin et les terrains qui l'entourent profitent d'une localisation avantageuse en bordure de la route 132 et du panorama de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte.

### **10.4.3 Les sites archéologiques**

Quelque 43 sites archéologiques ont été inventoriés sur le territoire luperivien au cours des dernières années. Ces sites de vestiges matériels apportent des éléments de réponse pour comprendre le mode de vie des premiers habitants et leur culture. La majorité des sites archéologiques ont été identifiés à la suite de découvertes fortuites, d'inventaires réalisés lors d'études d'impact menées par Hydro-Québec, à l'occasion de programmes de recherche universitaire ou encore, au cours de recherches subventionnées par le ministère de la Culture et des Communications.

Les sites archéologiques se concentrent principalement dans trois municipalités soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (12 sites), Cacouna (13 sites) et L'Isle-Verte (6 sites) (voir tableau 10-6 et plan 10-15). Selon l'étude d'impact sur l'environnement menée par Hydro-Québec pour le projet de câble sous-marin reliant l'île Verte à la terre ferme, les secteurs présentant les plus forts potentiels archéologiques sont la côte et les pointes de l'île, ainsi que l'embouchure de la rivière des Vases dans la municipalité de L'Isle-Verte. D'autre part, les berges de la rivière du Loup doivent aussi être considérées comme des lieux à fort potentiel archéologique en raison du rôle joué par cette rivière lors des déplacements des amérindiens.

Tableau 10-5

**Caractéristiques particulières relatives  
aux territoires d'intérêt culturel**

Caractéristiques Territoire	Architecture	Gabarit des constructions	Implantation (marge de recul)	Ouverture (rez-de-chaussée)	Toiture	Revêtement principal	Ornements	Aménagement paysager
L'île Verte	Variée (à tradition maritime)	Très varié	Aléatoire	Variées	Variées	Bois	Limitée	Limité
Les églises, les presbytères, les cimetières	Variée (Néo-gothique)	Très varié	Variable d'un lieu à un autre	Variées	Variée	Bois, pierre	Élaborée pour certaines églises ou presbytères	Parfois limité
Les croix de chemin, les croix lumineuses, les calvaires	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Le moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte		2 étages	Importante	Limitées	2 versants	Pierres	Aucune	Aucun

Tableau 10-6

**Sites archéologiques sur le territoire de la  
MRC de Rivière-du-Loup, 1999**

Site archéologique	Localisation	Identité culturelle
<b>Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup</b>		
CkEh-1	Extrémité nord-est du lac de la Grande Fourche (lot 18)	Site amérindien préhistorique
CkEh-2	Village de Whitworth (lot 27)	Site euro-québécois (1800-1950)

<b>Municipalité de Saint-Antonin</b>		
CkEi-1	À 800 m au nord-est de la route qui relie le secteur de Rivière-Verte à Saint-Modeste (lot 12a)	Site euro-qubécois (1800-1899)
CkEi-2	Sur la rive gauche de la rivière à 1,3 km à l'est du secteur de Rivière-Verte (lot 15a)	Site euro-qubécois (1900-1950)
CkEi-3	À environ 1,5 km au sud-est du secteur de l'Église (lot 14b)	Site euro-qubécois (1800-1899)
<b>Ville de Rivière-du-Loup</b>		
CkEj-1	Près du golf de Saint-Patrice, à 60 m au sud-ouest de la route 132	Site euro-qubécois (pêche aux marsouins)
CkEj-2	Près du golf de Saint-Patrice	Site euro-qubécois (four)
C1Ej-1	Embouchure de la rivière du Loup (lot 102b)	Site amérindien préhis. archaïque
C1Ej-2	À l'embouchure de la rivière du Loup, sur la rive ouest	Site amérindien préhistorique archaïque laurentien
C1Ej-6	Embouchure de la rivière du Loup (lot 102b)	Site euro-qubécois (Domaine Seigneur-Taché)
<b>Municipalité de L'Isle-Verte</b>		
DaEi-1	À environ 1 km à l'ouest du Bout-d'en-Bas (lot 7,8,9 et 13 (10))	Site amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-11	Du côté nord à l'embouchure de la rivière Verte (lot 200)	Site amérindien préhistorique archaïque
DaEi-12	Embouchure de la rivière Verte, rive ouest (lot 222)	Site euro-qubécois (1900-1950) (Briqueterie Barbel)
DaEi-13	Pointe est du cran rocheux de chaque côté de la route de la rivière des Vases (lot 305)	Site amérindien préhistorique
DaEi-14	Au sud de l'îlet Habenaria (lot 271)	Site euro-qubécois (1800-1899)
DaEi-5	Au nord de l'embouchure de la rivière Verte, au sud de la route no 10 (lot 117)	Site amérindien préhistorique
DaEi-15	Dans la zone de l'estran à 660 m au nord du quai de Cacouna-Est	Site euro-qubécois (1900-1950) (épave)
<b>Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs</b>		
C1Ei-1	Partie sud de l'île Verte (Bout d'en Haut) (lot 83, 84 et 85)	Site amérindien préhistorique
DaEi-10	Sur l'île Verte (lot 19)	Site amérindien préhistorique
DaEi-16	À l'est de l'Anse-à-la-vache sur un replat abrité au nord-ouest et au sud-est par un affleurement rocheux	Site amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-17	À l'ouest du Bout-d'en-Bas, du côté sud-est de l'île	Site amérindien préhistorique
DaEi-18	Du côté sud-est de l'île, à l'ouest du Bout-d'en-Bas et à 5 km au sud-ouest de DaEi-17	Site amérindien préhistorique
DaEi-19	Extrémité nord-est de l'île Verte, aux abords du chemin principal	Site euro-qubécois (1608-1759)
DaEi-2	Rive nord de l'île Verte à l'ouest de Grande Anse (lot 17)	Site amérindien préhistorique
DaEi-3	Rive nord de l'île Verte (lot 18)	Site amérindien préhistorique
DaEi-4	Sur rive sud de l'île Verte (lots 32 et 33)	Site amérindien préhistorique
DaEi-6	Au nord-est de l'île Verte, derrière l'anse Bout-d'en-Bas (lot 4)	Site amérindien préhistorique sylvicole moyen
DaEi-8	Sur l'île Verte au sud-est de l'Anse-aux-Fraises (lot 4)	Site euro-qubécois
DaEi-9	Au sud de l'île Verte sur la terre de Henri Fraser (lot 72)	Site amérindien préhistorique
<b>Municipalité de Saint-Épiphane</b>		
C1Ei-10	(lot 8)	Site euro-qubécois (1900-1950) (four à chaux)
<b>Municipalité de Cacouna</b>		
C1Ei-2	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-3	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique

C1Ei-4	Extrémité nord-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-5	Extrémité nord-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-6	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-7	Pointe sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-8	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ei-9	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Site amérindien préhistorique
C1Ej-3	Rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 102-b)	Site amérindien préhistorique
C1Ej-4	Rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 102-b)	Site amérindien préhistorique
C1Ej-5	À l'extrémité ouest de l'île du Gros Cacouna (lot 102-b)	Site amérindien préhistorique
C1Ej-7	230 m au nord-est de l'ancien quai de Cacouna	Site euro-qubécois (1800-1899) (Four à chaux)
C1Ej-8	(lot 135)	Site euro-qubécois (Four à rouir le lin)

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

#### 10.4.4 Les autres éléments d'intérêt historique

En plus des territoires d'intérêt historique et culturel et les sites archéologiques, on retrouve plusieurs bâtiments patrimoniaux significatifs d'intérêt local dispersés sur l'ensemble du territoire de la MRC. Parmi les bâtiments patrimoniaux et les sites du patrimoine les plus significatifs d'intérêt local à être protégés éventuellement par les autorités municipales, il y a ceux figurant dans la liste non exhaustive du tableau 10-7 ci-après.

Tableau 10-7

#### Bâtiments patrimoniaux d'intérêt local MRC de Rivière-du-Loup

<b>Saint-Antonin :</b>
▪ les maisons ancestrales situées près de l'usine de Pâte Mohawk.
<b>Saint-Arsène :</b>
▪ les maisons de la rue Principale qui forment le noyau du village;
▪ les grandes maisons de ferme (12 et 23, rue Principale) incluant aussi la maison Gagnon-Belzile (21, rue Principale) qui serait la deuxième construction la plus âgée de la MRC;
▪ les grandes maisons de ferme situées sur le chemin des Pionniers.
<b>Saint-Modeste :</b>
▪ les maisons de la rue Principale situées à proximité de l'église.
<b>Saint-Épiphanie :</b>
▪ les bâtiments commerciaux et résidentiels situés à proximité de la place de l'église.
<b>Ailleurs sur le territoire loupérien :</b>
▪ plusieurs bâtiments de ferme en bon état de conservation, notamment la grange à trois clochetons du 61, chemin des Pionniers à Saint-Arsène.

Source : MRC de Rivière-du-Loup

## 10.5 Les stratégies d'aménagement

Pour mettre en œuvre ses orientations et ses objectifs d'aménagement touchant les territoires d'intérêt historique et culturel, le conseil de la MRC adopte les stratégies d'aménagement ci-après.

### 10.5.1 L'amélioration des connaissances et la sensibilisation

La MRC souhaite que soit bonifiée la connaissance du patrimoine architectural dans les territoires d'intérêt formellement délimités mais aussi, à l'extérieur de ceux-ci, pour certains éléments patrimoniaux dispersés ou non recensés parce qu'ils sont moins bien connus. Pour ce faire, la MRC recommande aux municipalités de réaliser, actualiser ou compléter des inventaires patrimoniaux. En s'appuyant sur ces nouvelles connaissances et sur celles acquises lors d'études récentes, il deviendra possible de réaliser des outils de sensibilisation de la population, d'interprétation et de mise en valeur à des fins touristiques comme, à titre d'exemple, une publication grand public ou des fiches techniques de propriété destinées à être mises à la disposition des citoyens. Il faut souligner que la mise à jour des études et inventaires existants s'avère une activité très utile pour dresser un état diagnostique de l'évolution des ressources patrimoniales et prendre les actions qui s'imposent.

Par ailleurs, la MRC estime qu'il serait approprié d'appuyer les intervenants en mettant à leur disposition un guide technique de rénovation et de restauration patrimoniale. À cet effet, elle souhaite pouvoir collaborer éventuellement avec d'autres MRC du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation d'un tel document.

Pour l'ensemble du territoire régional, la MRC entend poursuivre sa participation active au concours des *Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent* coordonné par le Conseil de la culture et à toute initiative semblable favorisant une valorisation des interventions positives en matière de restauration patrimoniale. Enfin, elle favorise l'organisation de toute activité de sensibilisation au patrimoine local.

### 10.5.2 L'aménagement et la protection des ressources patrimoniales

#### Mesures d'intervention non réglementaires

Dans l'optique d'assurer la protection et la sauvegarde des territoires d'intérêt historique et culturel, la MRC recommande aux municipalités d'accorder un support technique ou financier aux résidents pour leurs projets de restauration et de rénovation, surtout lorsque les bâtiments offrent des éléments architecturaux significatifs. Elle préconise la mise en place d'un soutien technique aux comités consultatifs d'urbanisme qui traitent des dossiers visant des bâtiments à valeur patrimoniale. De plus, la MRC encourage les municipalités à se doter de programmes d'embellissement concernant l'enfouissement des fils aériens, la dissimulation des aires de stationnement et d'entreposage, la

plantation de végétaux dans les cours ou encore, l'ajout d'alignement d'arbres sur certaines rues.

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les projets gouvernementaux d'implantation de bâtiments ou d'infrastructures doivent faire l'objet d'un avis d'intervention à la MRC. À ce sujet, celle-ci demande aux ministères et mandataires du gouvernement de prévoir des échanges sur les plans et les esquisses d'aménagement afin de s'assurer de la meilleure intégration possible des projets et de faciliter l'obtention d'un avis de conformité aux objectifs de protection du présent schéma d'aménagement en matière de patrimoine historique, culturel et paysager.

### Mesures d'intervention réglementaires

Tout travail de restauration et de rénovation à un bâtiment patrimonial ou à un élément composant un lieu d'intérêt historique et culturel devrait s'effectuer dans le respect des caractéristiques propres à ce bâtiment ou à ce lieu. Le paysage bâti d'une municipalité doit pouvoir évoluer, mais en évitant de banaliser à outrance les secteurs patrimoniaux par manque de soucis d'intégration. Pour éviter de telles situations, les municipalités doivent prévoir pour certains territoires un cadre réglementaire permettant d'atteindre des objectifs spécifiques en matière d'architecture et d'aménagement.

Le tableau 10-8 précise, lorsqu'il est identifié « facultatif », le moyen d'intervention que chaque municipalité, pour son ou ses territoires d'intérêt, peut appliquer. Lorsqu'il est indiqué « obligatoire » la municipalité doit appliquer des mesures d'intervention. Dans ce cas, les règles générales sont prescrites à l'intérieur du document complémentaire. Quand il s'agit d'un moyen facultatif, la MRC recommande à la municipalité de s'assurer que toute intervention se réalise en respectant les particularités des constructions ou des lieux.

Par conséquent, la municipalité peut déterminer les outils réglementaires qu'elle considère appropriés pour répondre à la règle générale. Elle peut privilégier un cadre normatif conventionnel (zonage, lotissement, construction) ou encore adopter, de façon à satisfaire à la règle générale applicable dans le territoire d'intérêt visé, des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les projets particuliers ou encore, un règlement sur les usages conditionnels lorsqu'il s'agit de changement de vocation.

Les moyens d'intervention ont pour but de s'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments, la conservation des principales caractéristiques des bâtiments et la préservation de l'aspect visuel des territoires d'intérêt historique et culturel. Ils visent aussi, dans certains cas, à préserver la topographie des terrains et la géométrie des rues existantes, à respecter l'alignement des bâtiments, à éviter le morcellement ou le remembrement des lots originaires, à préserver les vues intéressantes, la densité d'occupation ou encore à contrôler le nombre de logement à l'hectare.

En vertu des pouvoirs conférés dans la *Loi sur les biens culturels*, les municipalités sont également invitées à examiner la possibilité de citer certains bâtiments présentant un caractère patrimonial ou à constituer des sites du patrimoine. Enfin, la MRC propose des règles générales pour protéger et pour sauvegarder les sites archéologiques. Ces règles sont incluses dans le document complémentaire.

### **10.5.3 La mise en valeur à des fins touristiques et le soutien aux interventions en matière de patrimoine et de culture**

La MRC entend collaborer avec les principaux intervenants pour la mise sur pied de circuits intermunicipaux favorisant l'intégration des ressources patrimoniales à l'offre touristique. La mise en réseau de certains lieux de diffusion patrimoniale ou culturelle aux fins de se partager des ressources humaines et financières doit aussi être envisagée. La MRC considère que les moyens de mise en valeur et de promotion touristique des territoires d'intérêt historique et culturel qui sont retenus devraient être intégrés dans un plan stratégique développement applicable pour l'ensemble du territoire de la MRC.

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs des activités relatives à l'amélioration des connaissances et à la sensibilisation de la population, tout comme celles relatives à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine et de la culture, profiteront de l'adhésion de la MRC et de la ville de Rivière-du-Loup au programme *Villes et village d'art et de patrimoine* (VVAP). Les interventions réalisées dans le cadre de ce programme concernent notamment des activités de recherche, un service d'aide à la rénovation patrimoniale, l'assistance aux comités consultatifs d'urbanisme, la coordination d'activités de formation et d'animation des intervenants et l'élaboration d'outils de diffusion, le tout dans le but ultime de promouvoir le tourisme culturel.

Les ressources professionnelles mises à la disposition du milieu, ainsi que les budgets opérationnels qui y sont consacrés par les instances municipales dans le cadre du programme VVAP s'avèrent des catalyseurs importants de la dynamique culturelle. La MRC enjoint le gouvernement de maintenir ce programme à frais partagé et d'examiner les avenues permettant d'assurer la pérennité du réseau. Incidemment, pour soutenir les activités culturelles sur le territoire, la MRC envisage d'élaborer une politique culturelle. Celle-ci deviendrait un complément à celle déjà adoptée par la ville de Rivière-du-Loup et permettrait de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications et d'obtenir l'appui financier nécessaire au soutien des actions de la communauté régionale.

Tableau 10-8

Moyens d'interventions relatifs  
aux territoires d'intérêt

	Les territoires d'intérêt historique											Les territoires d'intérêt culturel				Autres	
	Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup	Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville)	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville)	Les rues Mackay et Hayward à Rivière-du-Loup	Le quartier St-François-Xavier à Rivière-du-Loup	Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup	La rue Principale et le noyau du village de Cacouna	Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage	Le noyau de village de L'Isle-Verte et de L'Isle-Verte Ouest	Le complexe Massé de Saint-Hubert	L'île Verte	Les édifices religieux et leur voisinage	Les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires	Le moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte	Les autres territoires d'intérêt non spécifiés	L'ensemble du territoire de la MRC
<b>Mesures d'amélioration des connaissances et de sensibilisation</b>																	
Étude et inventaire	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	3	4	4	4	4	4-5	n/a
Prix du patrimoine/concours/expositions	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	6
Guide techniques et publications	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	6
<b>Mesures d'aménagement et de protection non réglementaires</b>																	
Programme d'embellissement	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Programme d'assistance financière de rénovation et de conservation	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a	2	n/a	n/a
Assistance technique à la rénovation et à l'urbanisme local	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	n/a	6	6	6
<b>Mesures d'aménagement et de protection réglementaires</b>																	
Contrôle des travaux remblais/déblais	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	2	n/a	n/a	1	n/a	n/a
Contrôle du lotissement	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	n/a	1	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Contrôle sur les densités d'occupation	1	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a



	Les territoires d'intérêt historique											Les territoires d'intérêt culturel				Autres	
	Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup	Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville)	Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville)	Les rues Mackay et Hayward à Rivière-du-Loup	Le quartier St-François-Xavier à Rivière-du-Loup	Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup	La rue Principale et le noyau du village de Cacouna	Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage	Le noyau de village de L'Isle-Verte et de L'Isle-Verte Ouest	Le complexe Massé de Saint-Hubert	L'île Verte	Les édifices religieux et leur voisinage	Les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires	Le moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte	Les autres territoires d'intérêt non spécifiés	L'ensemble du territoire de la MRC
Contrôle de l'implantation au sol des immeubles	1	2	2	2	1	2	2	1	1	1	2	2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Contrôle des percées visuelles	1	n/a	2	n/a	1	n/a	n/a	2	2	2	n/a	2	n/a	n/a	n/a	2	n/a
Contrôle des usages incompatibles avec le territoire d'intérêt	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	2	n/a
Contrôle des démolitions et déplacements	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a
Contrôle du gabarit des nouveaux immeubles	1	2	2	2	1	1	2	2	1	1	2	2	n/a	n/a	n/a	2	n/a
Contrôle des matériaux de revêtements	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	n/a	1	2	n/a
Contrôle de l'affichage commercial	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	2	n/a
Site du patrimoine	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a
Citation de bâtiments	2 <sup>a</sup>	2 <sup>b</sup>	2 <sup>c</sup>	2 <sup>d</sup>	2 <sup>e</sup>	2 <sup>f</sup>	2 <sup>g</sup>	n/a	2 <sup>h</sup>	2 <sup>i</sup>	2 <sup>j</sup>	2 <sup>k</sup>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Mesures de mise en valeur et de soutien aux interventions</b>																	
Intégration d'un circuit patrimonial	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a
Plan stratégique de développement	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	n/a
Élaboration d'une politique culturelle	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	6

1	Obligatoire
2	Proposition (facultatif)
3	Étude à jour
4	Étude à actualiser ou à compléter
5	Étude à réaliser
6	Action proposée par la MRC
n/a	Non applicable

Exemples de bâtiments inclus dans le territoire d'intérêt et présentant une valeur patrimoniale digne de mention :

- a l'auberge la Sabline, les maisons John-A MacDonald (la Villa Les Rochers), Louis St-Laurent, Rookwood, Gombay et William Meredith
- b les maisons du 127 et 136 boulevard Cartier
- c le manoir Fraser, la Maison de la Culture, l'église et le presbytère Saint-Patrice, le palais de justice, l'ex-consulat américain et l'ancien bureau de poste
- d le théâtre Princesse et l'édifice de la commission scolaire
- e ancien presbytère Notre-Dame-des-Ondes, la Chapelle Sainte-Anne-des-Ondes, les maison Preston, Louis-Alexandre Tachereau, Smith, Jones, du colonel Benyon et du juge Louis-Arthur Audette
- f les maisons situées au 45 et 31 rue Delage, au 14 rue Thibaudeau, au 59 rue Saint-Elzéar, au 135 rue Fraserville, l'ancienne salle paroissiale du 37 rue Delage et l'église Saint-François-Xavier
- g certains bâtiments de la rue des Raymond (le 21, le 40 et le 48), l'église et le presbytère de Saint-Ludger, le 21 et le 127 de la rue Témiscouata
- h l'église et le presbytère
- i la maison Louis-Bertrand et la maison Régency
- j la maison Massé
- k l'ancienne école